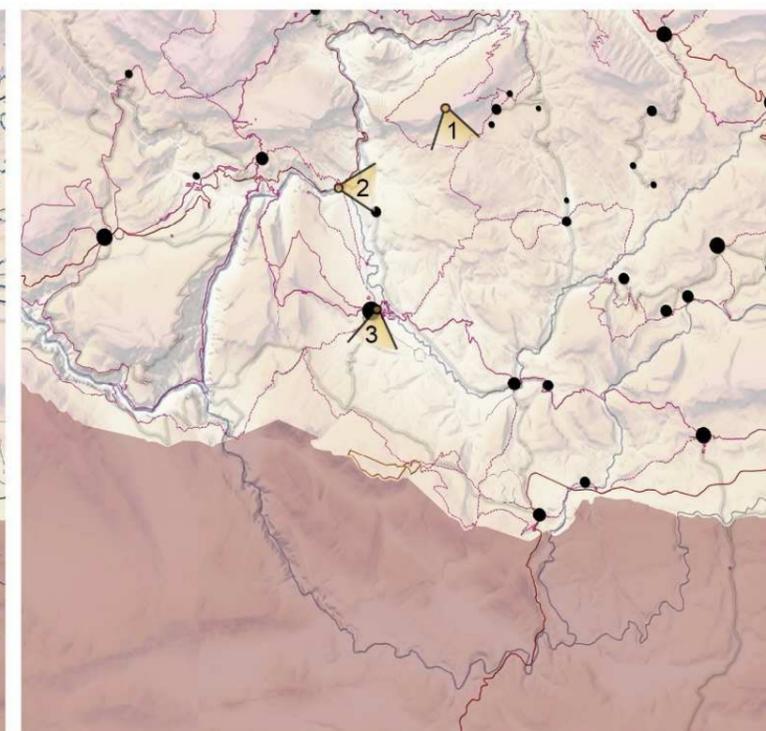
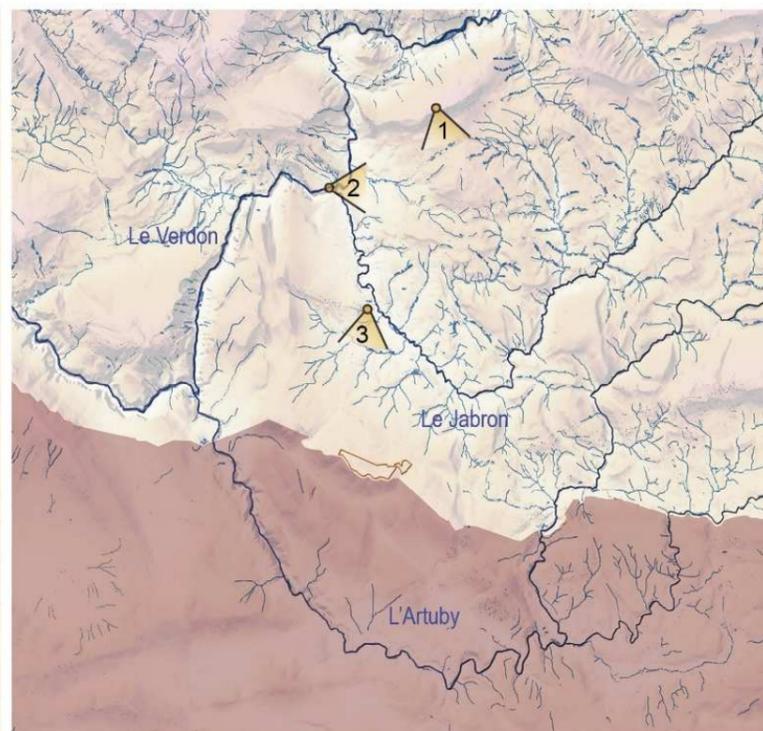
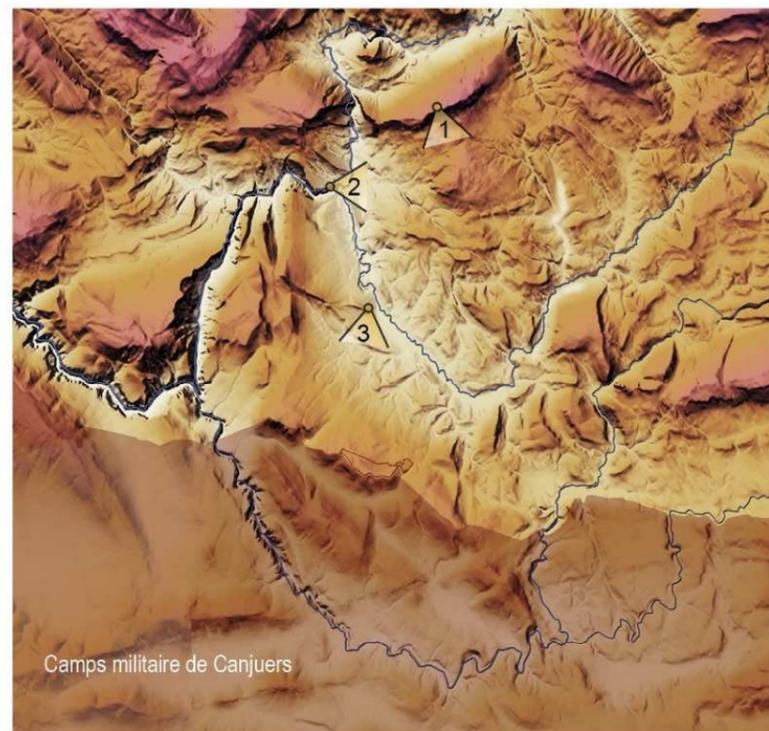


Source : Google earth



- Chemins de randonnées
- Route Napoléon
- Routes départementales
- Village et hameaux

- Nombreux reliefs / territoire chahuté
- Vallées encaissées ponctuellement cultivées
- Massifs forestiers omniprésents sur les pentes
- Milieux naturels / forêts domaniales et communales
- Des sommets parfois accessibles / panoramas exceptionnels

- Canyon du Verdon et de l'Artuby
- Gorges et belvédères / panoramas exceptionnels
- Vallée du Jabron
- Nombreux valats et torrents
- Un territoire façonné au fil de l'eau

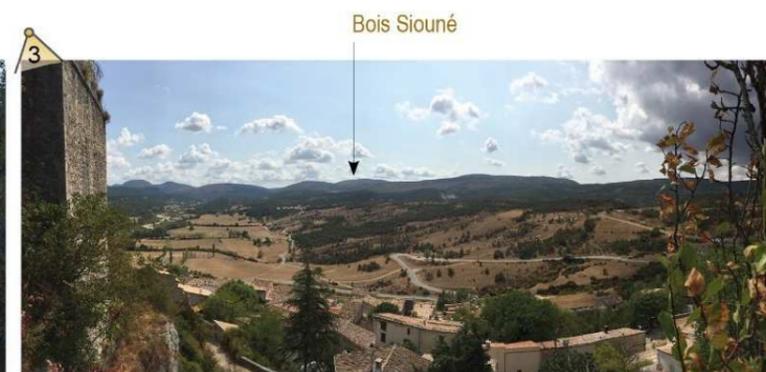
- Urbanisation faible, territoire sauvage, relief accidenté
- Village classé, Bargème / Village perché, Trigance / Petit village, Brenon
- Réseaux de communications - RD - peu développés
- Nombreux chemins de randonnées / panoramas exceptionnels



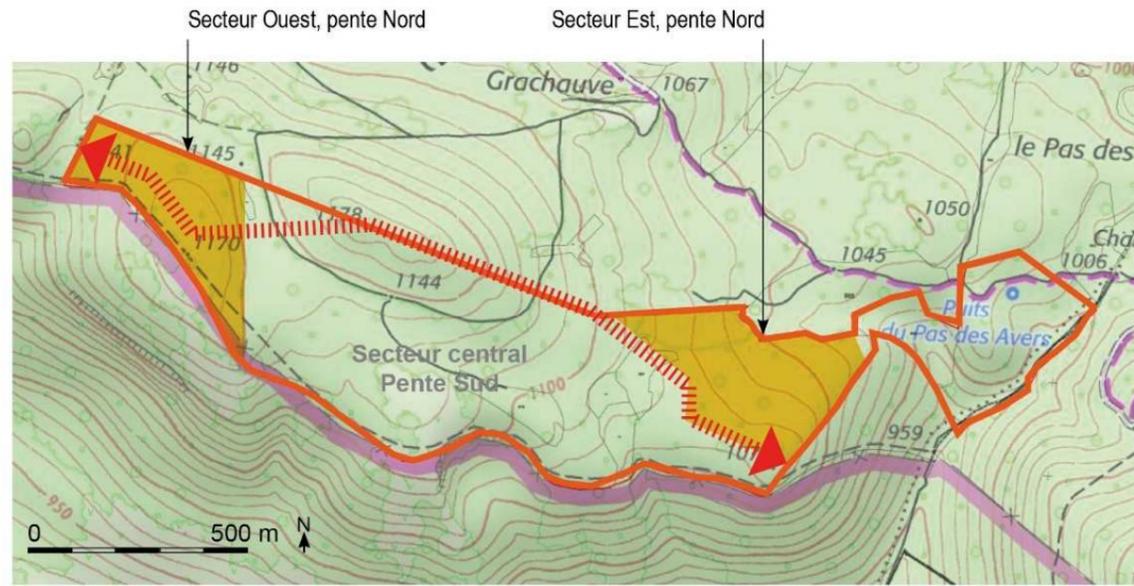
Depuis le sommet du Robion, le panorama s'ouvre sur l'ensemble du Var avec en arrière-plan le massif de l'Estérel et la méditerranée.



Le Jabron conflue avec le Verdon au niveau du Pont de Carajuan. Les sommets du Robion et du Beysse closent les perceptions en direction de l'Est.



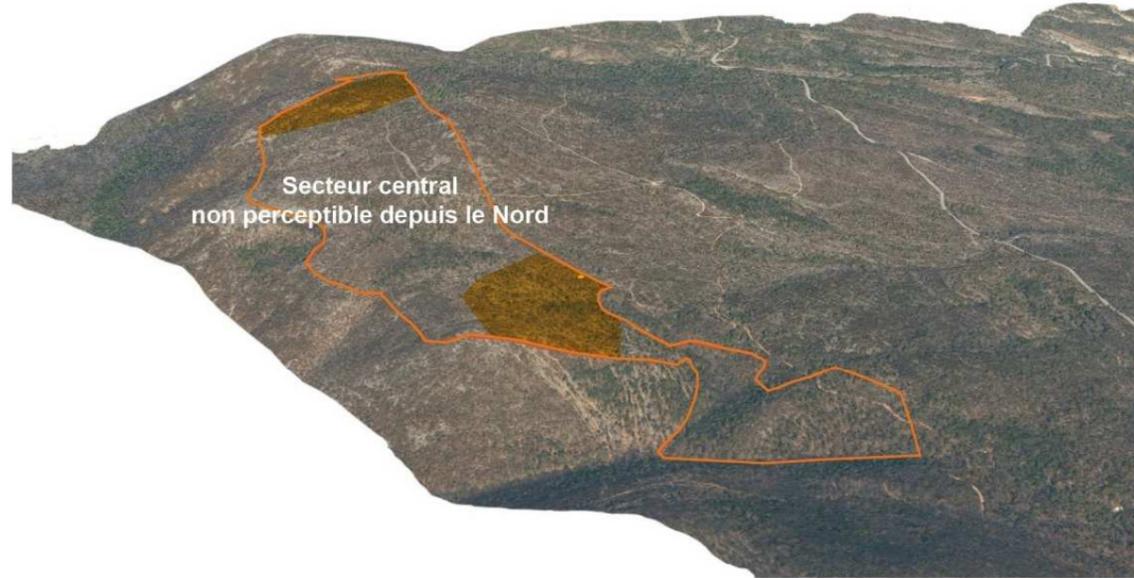
La Vallée du Jabron depuis le village de Trigance fermée au Sud par les pentes boisées du Bois de Siouéné.



### 3.2.2. Présentation du site

Comme énoncé précédemment le périmètre d'étude a été réduit. L'objectif étant que le futur projet ne soit pas identifiable depuis la vallée du Jabron et ses composantes remarquables, village perché de Trigance, itinéraire de découverte le long de la RD 955, Chapelle Notre-Dame de Saint-Julien. Le projet doit s'inscrire en toute discrétion dans le territoire sans perturber les lectures paysagères depuis les points de vue sensibles.

Au regard de la structure topographique du nouveau périmètre seuls deux secteurs semblent présenter de possibles covisibilités depuis le Nord. En effet tous deux sont présents dans des pentes en direction du Nord.



Hormis ces deux secteurs le périmètre d'étude s'inscrit en pente Sud / Sud-Est. Cette configuration limite d'ores et déjà l'essentiel des problématiques de covisibilités au camps militaire de Canjuers situé au Sud en limite de site. En effet cette situation, présence en limite de crête sur le versant opposé, rend le secteur central invisible depuis le Nord.



Source : Géoportail



### 3.2.3. Les perceptions visuelles à l'échelle éloignée

Au-delà de la vallée du Jabron, de Trigrance au hameau du même nom, il est nécessaire de prendre de la hauteur et de se rapprocher des sommets pour s'ouvrir des panoramas sur le très lointain. Les coeurs de vallées souvent encaissés et sinueux ne révèlent que très rarement des panoramas ouverts sur l'horizon.

Trois secteurs sont identifiés avec à l'Est le lit de l'Artuby dominé par le village perché de Bargème et les pentes du Mont Lachens. A l'Ouest les panoramas s'ouvrent au-delà des gorges du Verdon depuis la barre de l'Escalès tandis qu'au Nord il est nécessaire d'atteindre les sommets du Robion et du Destourbes pour s'ouvrir les vues.

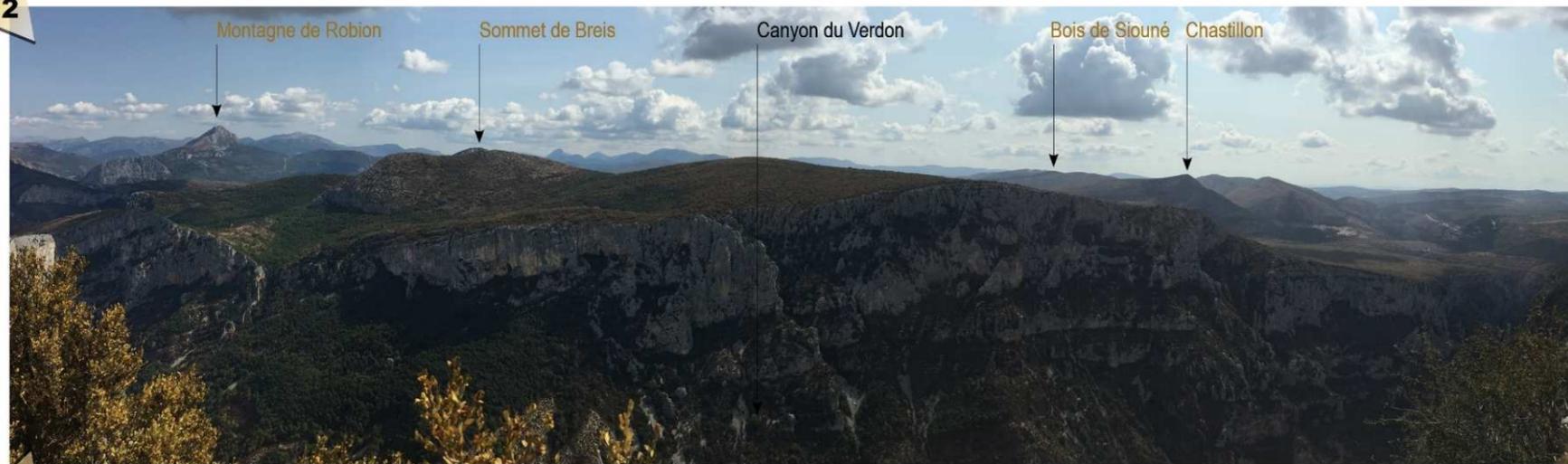
1



Depuis le village de la Palud sur Verdon le site n'est pas visible. Le Bois d'Aire présent au premier plan intercepte toutes les perceptions visuelles.

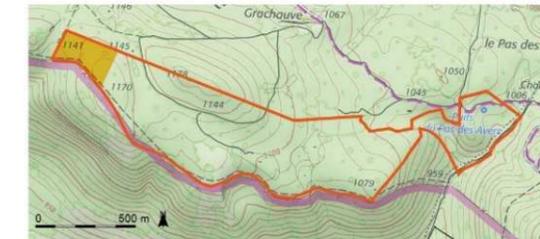
= enjeux inexistant

2



Depuis le belvédère de la Dent d'Aire, en surplomb des Gorges du Verdon, une très faible partie du site, pente en direction de l'Ouest, est visible. Toutefois la distance, 8 km, rend difficile la lecture du site.

= enjeux très faibles

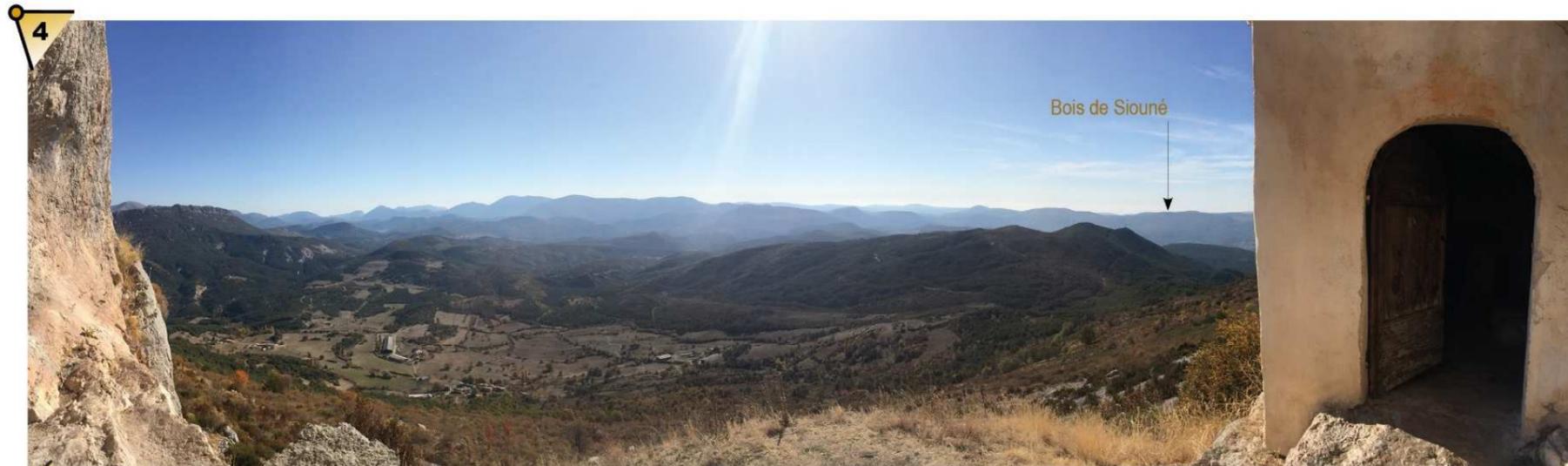


3



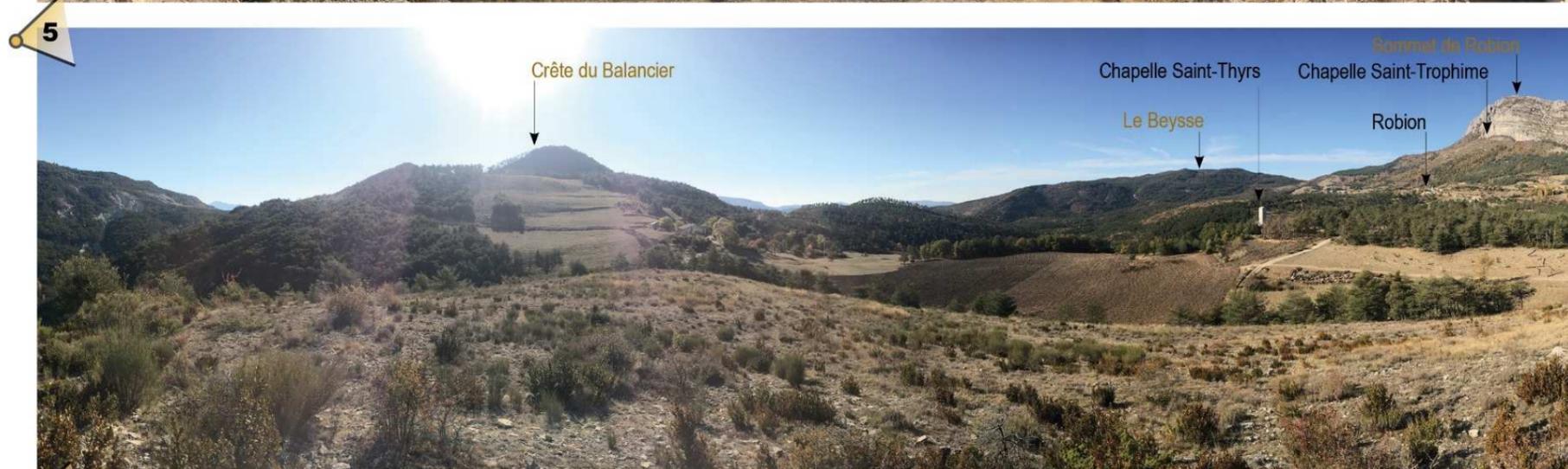
Depuis le sommet du Mont Robion à 1660 m d'altitude la distance avec le site d'étude, 10 km, ne permet pas une bonne lecture dans le paysage. Le flou atmosphérique efface le contour des crêtes et sommets.

= enjeux inexistant



Depuis la chapelle Sainte-Trophime à Robion la situation est similaire. La distance ne permettant pas de lire le site dans le paysage. La position dominante du point de vue, la chapelle étant une structure troglodyte du 18<sup>ème</sup> siècle, directement construite sous l'encorbellement rocheux qui la surplombe au sein de la falaise du Robion, offre un panorama exceptionnel.

= enjeux inexistants



En se rapprochant de la RD252, en contre-bas de Robion sur un replat agricole, non loin de la chapelle de Saint-Thyrs, le sommet du Beysse ne permet pas de lire le site dans le paysage. C'est plus globalement conjugué à la distance l'ensemble des massifs présents successivement, Le Beysse, La Faye, Le Rouissas qui ne permet pas d'identifier la vallée du Jabron depuis des points de vue éloignés.

= enjeux inexistants



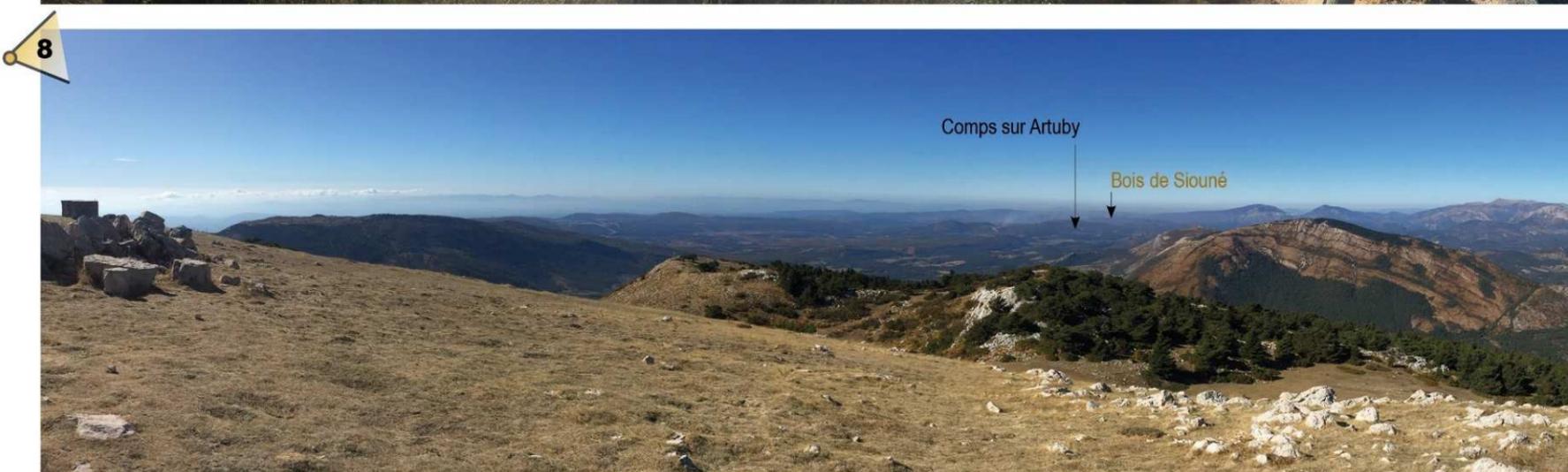
Depuis le sommet du Destourbes les enjeux sont identiques que ceux identifiés depuis le Mont Robion.

= enjeux inexistants



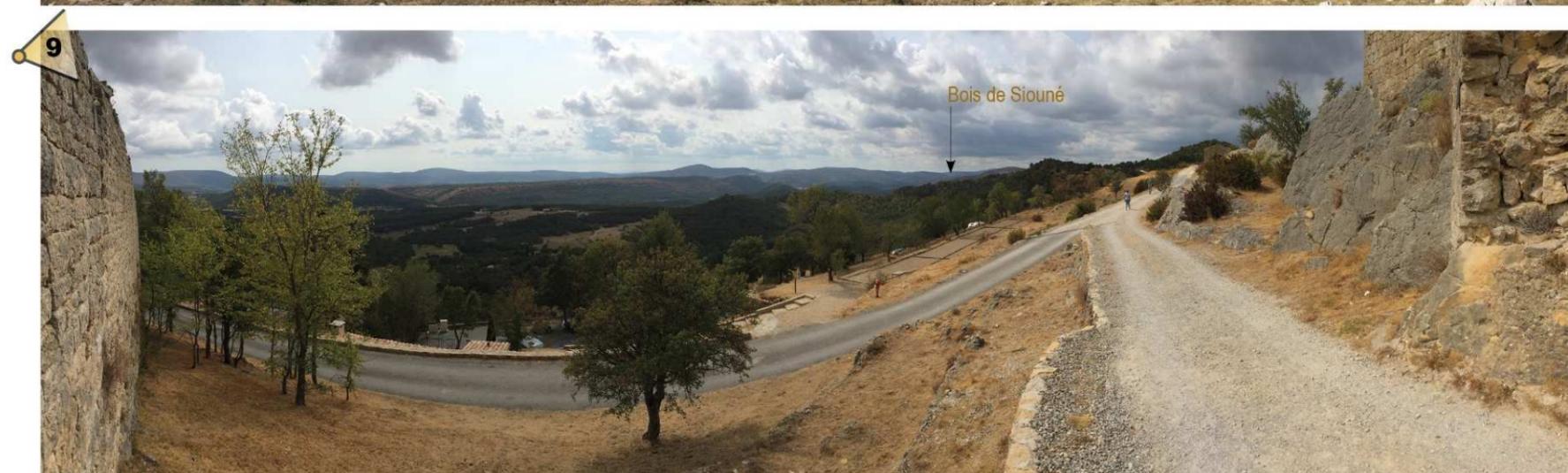
Depuis la route Napoléon au Sud de la Bâtie, dans l'axe du site et de la vallée du Jabron, les covisibilités sont inexistantes.

= enjeux inexistants



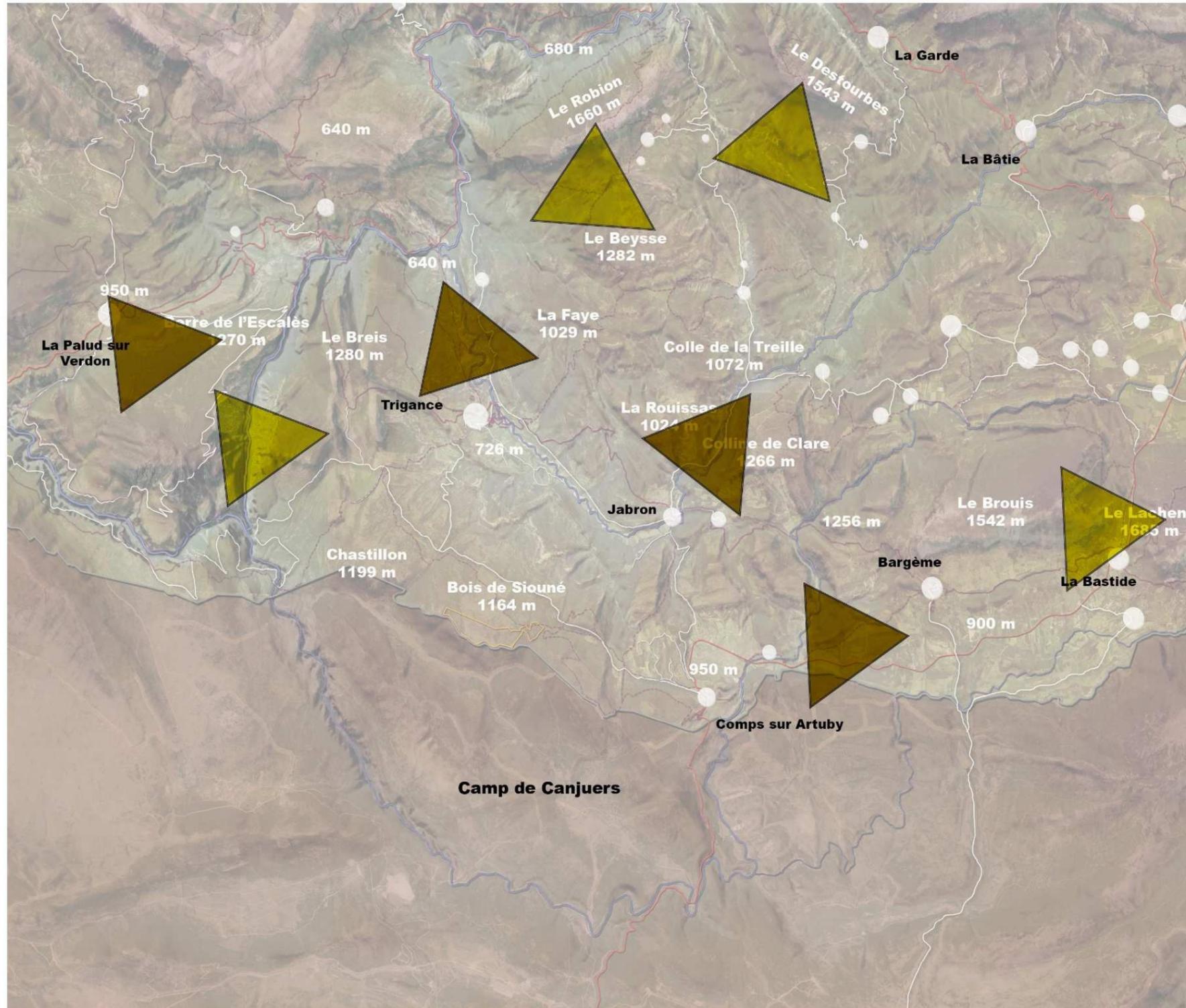
Depuis le sommet de la montagne du Lachens, 1685 m, accessible aux promeneurs via le GR 49, il est possible de deviner les contours du site d'étude. Toutefois la distance qui sépare les deux entités, 15 km, ne permet pas une bonne lecture des motifs présents sur le site et à proximité.

= enjeux très faibles



Depuis le village de Bargème la distance séparant le site du village, 10 km, ne permet pas une lecture précise du site dans le paysage.

= enjeux très faibles

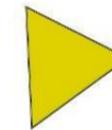


### 3.2.4. Synthèse à l'échelle éloignée

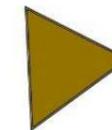
Depuis des points de vue éloignés la configuration topographique du territoire nécessite de prendre de la hauteur et de se rapprocher des sommets, le plus souvent au fil des chemins de randonnées, pour s'ouvrir des panoramas exceptionnels :

- Montagne du Lachens,
- Barre de l'Escalès, Bélvédère de la Dent d'Aire,
- Mont Robion,
- Mont Destourbes

= enjeux très faibles



= enjeux inexistants



Il est important d'ajouter qu'hormis le belvédère de la Dent de l'Aire qui est accessible en voiture depuis la RD 23, l'ensemble des autres points de vue est très localisé et difficile d'accès. Plusieurs heures de marche sont nécessaires pour les atteindre, ces perceptions fabuleuses du territoire ne concernant au final qu'une poignée de privilégiés.

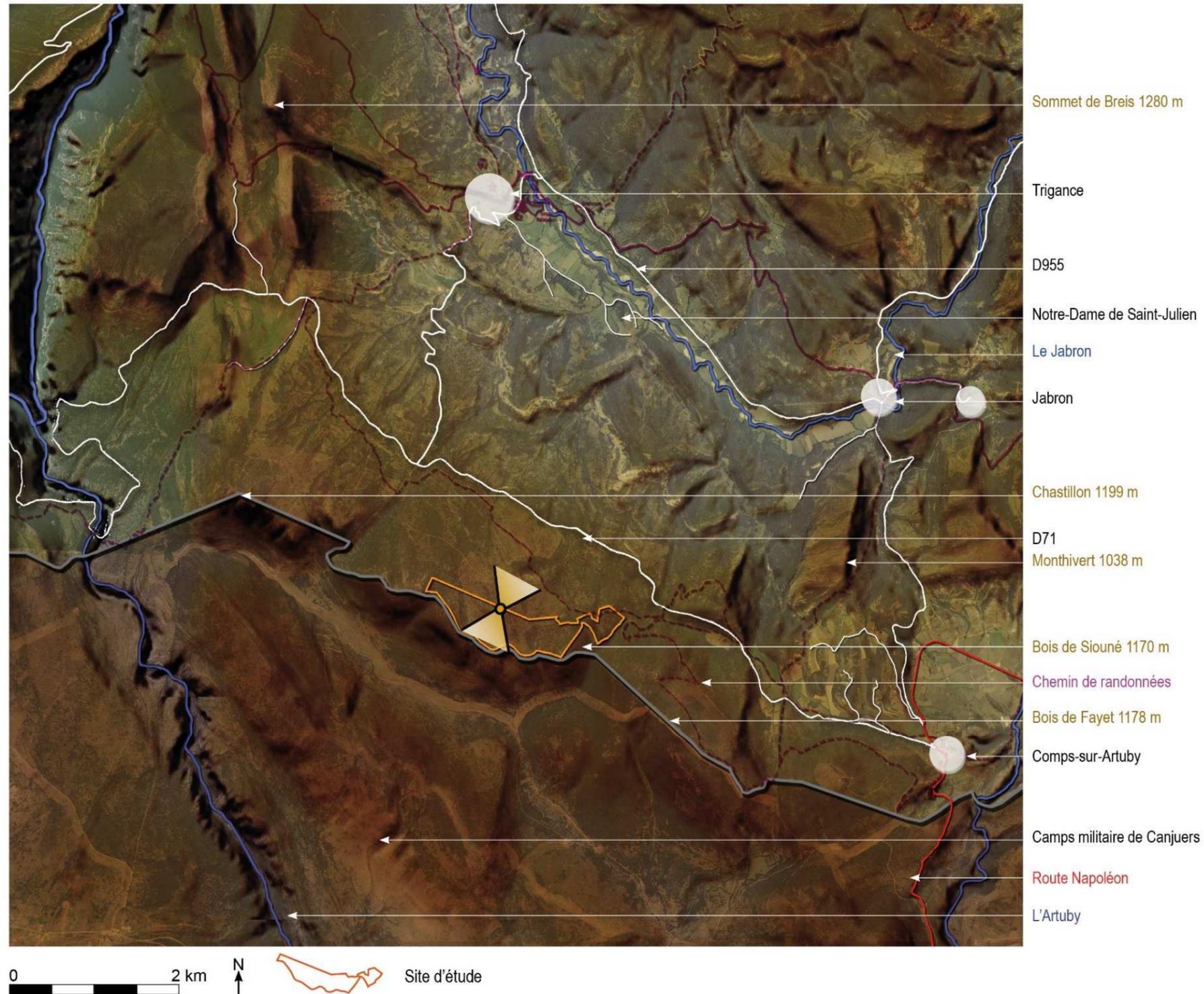


Site d'étude

Source : Géoportail

### 3.3. L'analyse paysagère à l'échelle rapprochée

#### 3.3.1. Définition des éléments remarquables du paysage



En remontant la route Napoléon depuis le Sud et le camp militaire de Canjuers l'arrivée sur le village de Comps sur Artuby marque une véritable porte d'entrée sur le Haut-Verdon et un point de rupture. En effet depuis le village, une fois le camp militaire franchit, la découverte du territoire devient possible via la RD 71 qui relie Comps sur Artuby à la rive gauche des gorges du Verdon et Aiguines et via la RD 955 qui permet de rejoindre le village de Trigance et la confluence du Jabron avec le Verdon plus au Nord. Si quelques parcelles sont présentes en bord de Jabron et sur de rares terrasses destinées à la culture du fourrage, la forêt qu'elle soit communale, domaniale ou classée en espaces naturels domine totalement le territoire. Cette présence associée à une géologie capricieuse, nombreux ravins, failles, gorges, falaises, collines, plis... plonge l'observateur dans une ambiance grandiose et sauvage. L'empreinte de l'homme y est secondaire et peu développée et tente de se développer près des cours d'eau et des zones de replat propices aux cultures. Les chemins de randonnées, nombreux, permettent de découvrir facilement ces paysages somptueux.

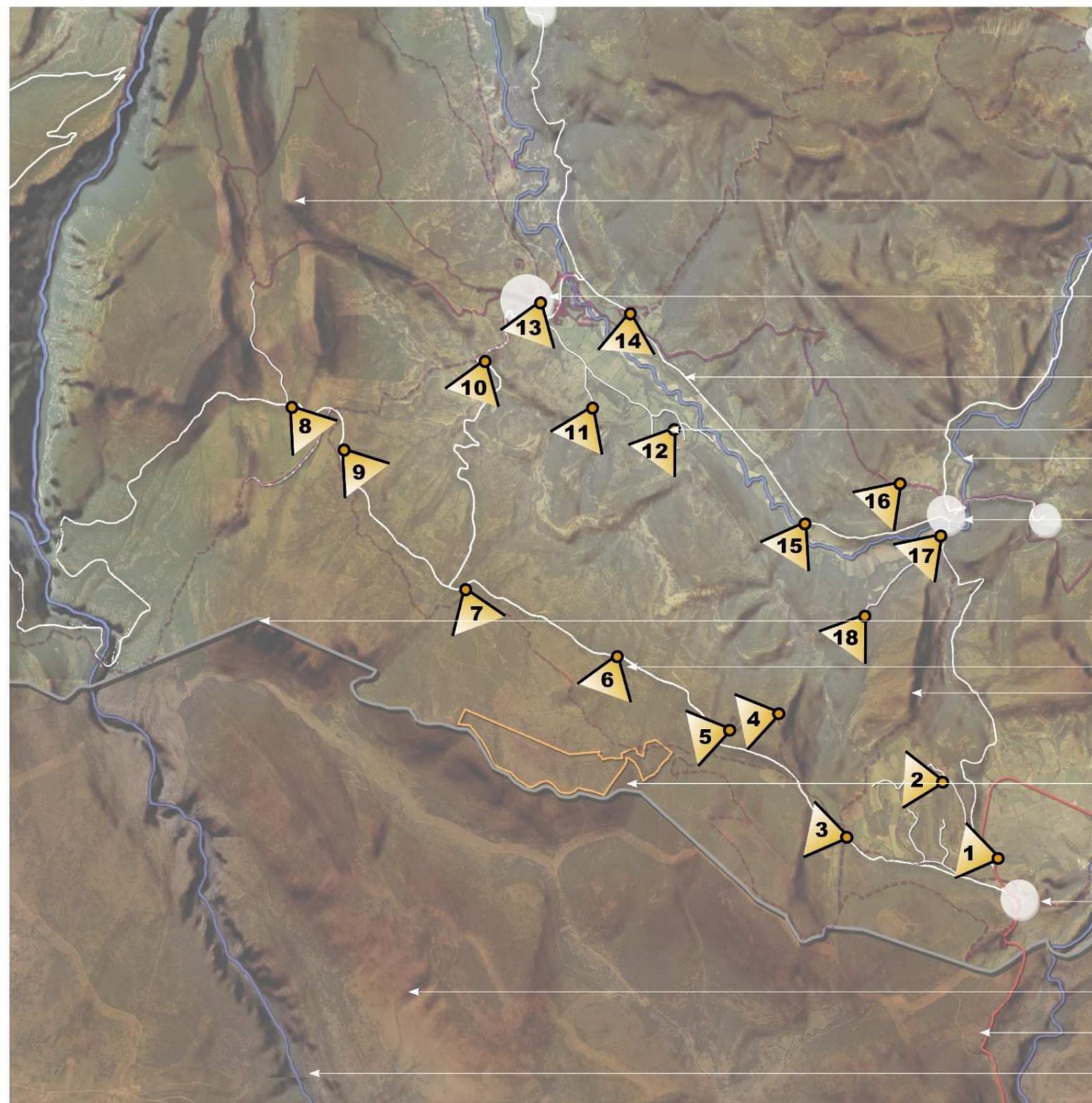
Au sommet du Bois de Siouné, 1178 m, perceptions visuelles en direction du Nord



On observe depuis le sommet du Bois de Siouné un point de rupture. Celui-ci marque en effet une transition entre étage collinaire au Sud et massif pré-alpin au Nord, il affirme l'arrivée dans le Haut-Verdon. Au Sud le camp militaire de Canjuers nous propose une séquence homogène de pentes boisées où l'empreinte de l'homme est inexistante, du moins d'un point de vue civile. Aucun village, habitation, chemin de randonnée, route n'est présent du fait du caractère bien particulier du site. Tandis qu'au Nord le relief s'affirme radicalement à travers ses nombreux sommets et crêtes chahutés où s'immiscent ponctuellement hameaux et villages.



et perceptions visuelles en direction du Sud



- Sommet de Breis 1280 m
- Trigance
- D955
- Notre-Dame de Saint-Julien
- Le Jabron
- Jabron
- Chastillon 1199 m
- D71
- Monthivert 1038 m
- Bois de Siouné 1170 m
- Bois de Fayet 1178 m
- Comps-sur-Artuby
- Camps militaire de Canjuers
- Route Napoléon
- L'Artuby

### 3.3.2. Les perceptions visuelles rapprochées

L'étude des perceptions visuelles rapprochées s'intéresse aux points de vue sensibles présents au sein de la vallée du Jabron, du village de Trigance à Comps sur Artuby via les RD 71, 955 et les chemins de randonnées.

Rappelons qu'au regard de la nature topographique du site d'étude (cf présentation du site) seuls deux secteurs sont susceptibles d'être identifiables depuis le Nord.



Depuis Comps sur Artuby l'éloignement associé aux nombreux massifs présents au premier plan ne permet aucune covisibilité. Les pentes du Bois Fayet interceptent les covisibilités avec le site. Le bois de Siounet étant présent juste derrière.

= enjeux inexistant



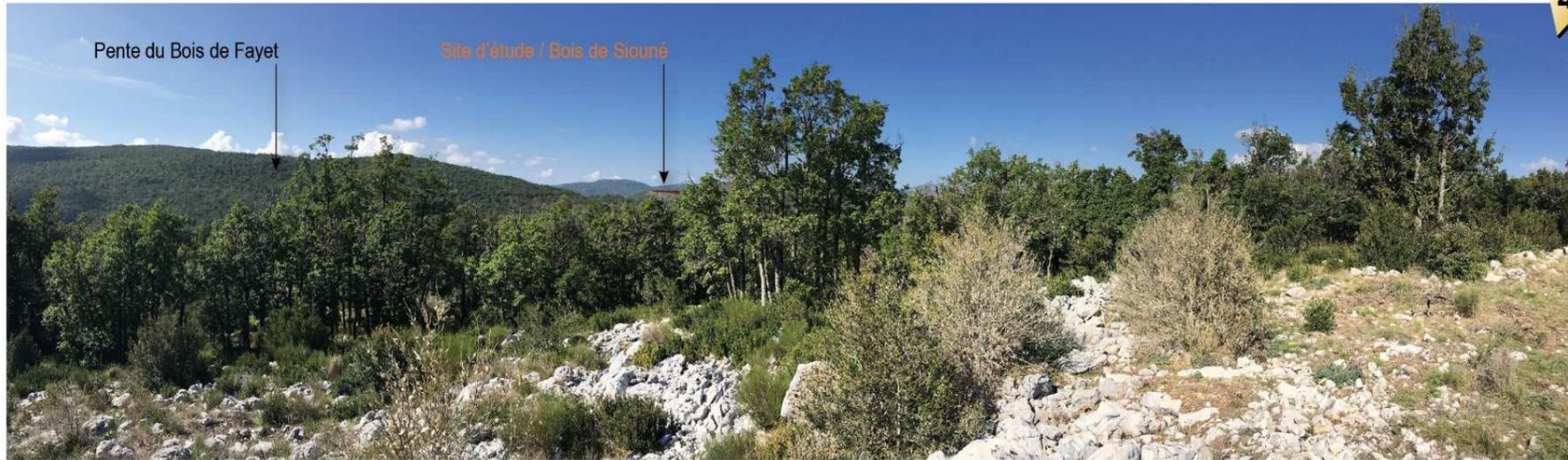
A l'Est de Comps sur Artuby au sein des Basses et Hautes Combes on retrouve la chapelle Saint-Didier, la Campagne d'Aron et la Plaine qui regroupent plusieurs habitations et fermes. La colline de Siounet (implantation d'une antenne au sommet ; point de repère important dans le paysage) et la colline de Fayet bloquent les perceptions visuelles en direction du Bois de Siouné.

= enjeux inexistant



Depuis la RD 71 la situation est identique.

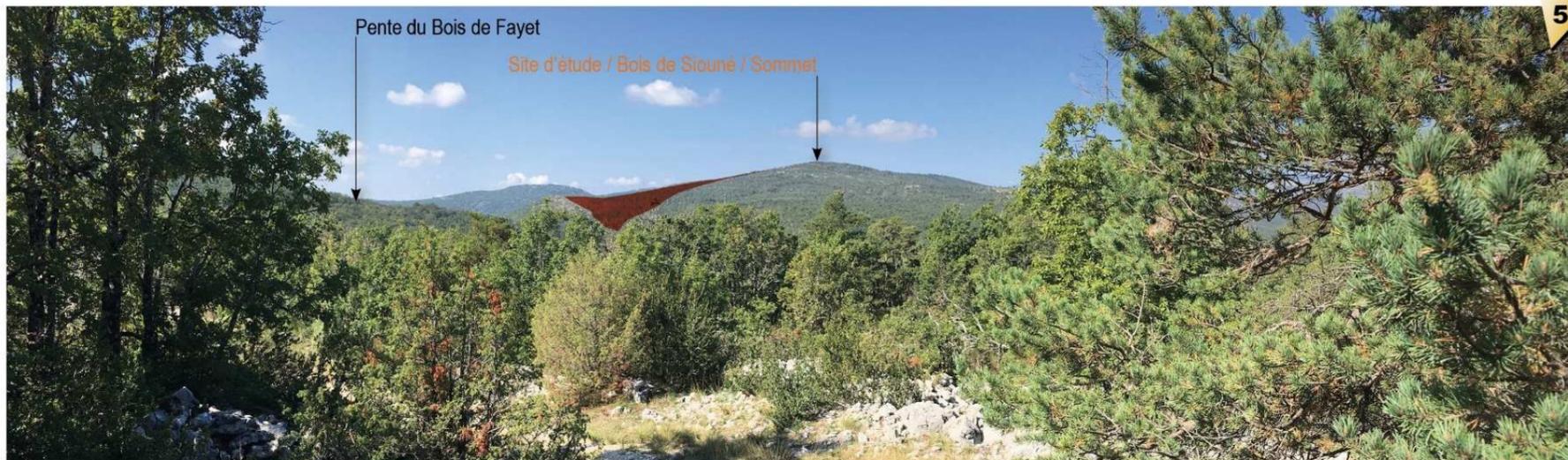
= enjeux inexistant



4

Depuis le sommet de la colline de Siounet une faible partie du secteur Est du périmètre d'étude est visible. Il est toutefois difficile de se dégager des points de vue généreux. La végétation présente en limite directe de sentier (couvert forestier présent en crête, absence de pelouses et clairières) limite les perceptions visuelles.

= enjeux faibles



5

Lorsque l'on s'écarte du sentier permettant de rejoindre le sommet de la colline de Siounet, en s'élevant de quelques mètres sur les talus limitrophes au chemin, il est possible de se dégager un point de vue ouvert sur une grande partie du Bois de Siouné. La partie Est du site présente dans la pente en direction du Nord est visible. Au regard du caractère très localisé du point de vue, du parcours nécessaire pour l'atteindre et de sa fréquentation les enjeux sont limités.

= enjeux faibles



6

Sur l'ensemble du tracé de la RD71 la présence de pentes boisées en limite Sud ne permet pas un recul suffisant pour bénéficier de perceptions visuelles lointaines et apprécier le sommet du Bois de Siouné. Le regard s'écrase rapidement sur les arbres présents au premier plan.

= enjeux inexistant

7



A l'intersection de la RD71 et du chemin de randonnée longeant le Bois de Siouné la situation est identique.

= enjeux inexistants

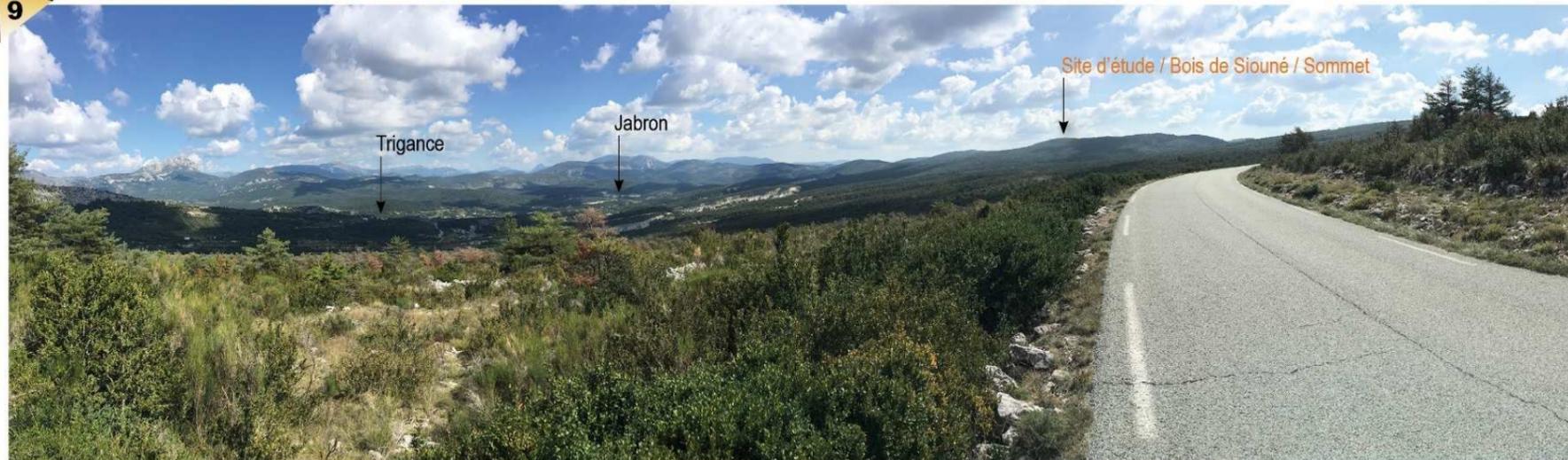
8



Une fois que l'on bascule au-delà du Chastillon en direction du ravin du Grand Vallon et des gorges du Verdon, la vallée du Jabron et ses contours ne sont plus visibles.

= enjeux inexistants

9



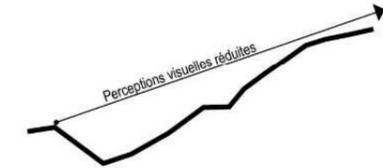
Toutefois avant de basculer et de changer de versant la vallée du Jabron se dévoile en totalité depuis la RD 71. Le site d'étude dévoile une faible partie du secteur Ouest identifié plus haut comme étant susceptible d'être visible depuis le Nord.

= enjeux faibles



**10** Le long de la RD 90 à l'approche du village de Trigance, au niveau du hameau de la Colle, les pente du Bois de Siouné se dévoilent. Toutefois le point de vue proposé ne permet pas d'identifier le site d'étude. L'écrasement du regard ne permet pas de lire correctement la crête et ses abords. Le secteur Ouest présent dans la pente en direction du Nord n'est pas identifiable.

= enjeux inexistant



**11** Depuis la chapelle Notre-Dame de Saint-Julien la situation est identique. Si le sommet du Bois de Siouné est identifiable, le site d'étude ne l'est pas. La différence altimétrique entre les deux points de vue, 750 mètres pour la chapelle et 1170 m pour le sommet de Siouné ne permet pas une bonne lecture des crêtes. Le secteur Ouest présent dans la pente en direction du Nord n'est pas identifiable.

= enjeux inexistant



**12** Depuis le hameau de la Grau la situation est identique.

= enjeux inexistant



13

Depuis la terrasse du Château dont l'accès est réservé aux clients (restaurant et hôtel, structure privée), la vallée du Jabron se dévoile dans un panorama fantastique. Si le bois de Siouné est visible le site d'étude ne l'est pas.

= enjeux inexistant



14

Depuis la RD 955 et le hameau de la Sagne le site d'étude n'est pas identifiable.

= enjeux inexistant



15

Depuis la RD 955 toujours, à l'approche du Clot de Marie, la situation est identique. La présence au premier plan de contreforts accidentés, Collet de Rebuy, cloisonne davantage les perceptions visuelles.

= enjeux inexistant



16

Sur les hauteurs de Jabron, au hameau de Aronas le long du sentier de randonnée, le Bois de Siouné n'est pas perceptible. La présence végétale en bordure de sentier limite les ouvertures visuelles.

= enjeux inexistants



17

Depuis le village de Jabron, la présence au premier plan de l'ubac de Siounet (antenne) et du Pas des Avers (pente plus douce) au sein du Bois de Siouné ne permet pas d'identifier le site d'étude.

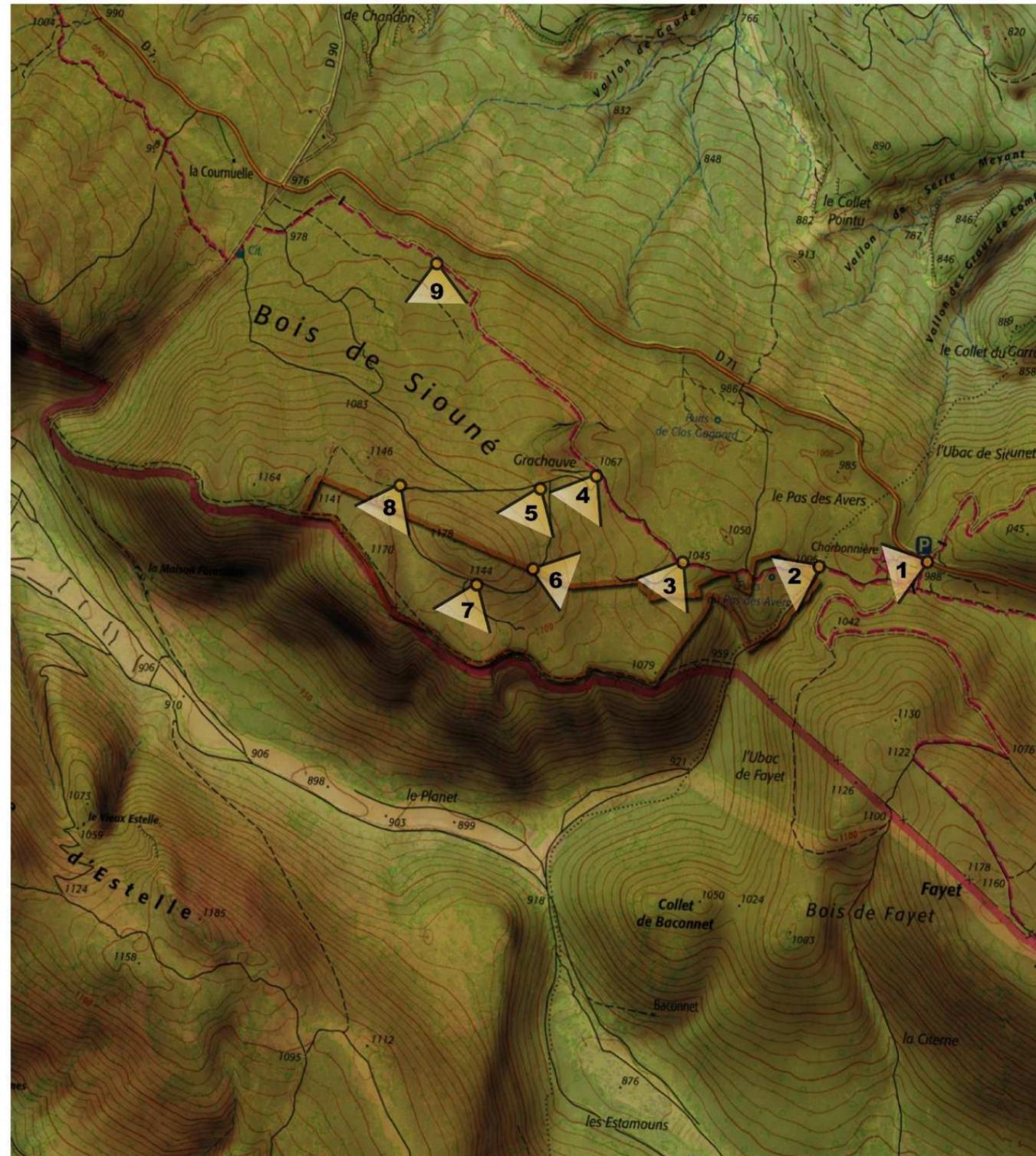
= enjeux inexistants



18

Depuis le hameau de Villegrasse la présence au premier plan de l'ubac de Siounet ne permet pas de lire le site dans le territoire. Le Bois de Siouné n'est pas identifiable.

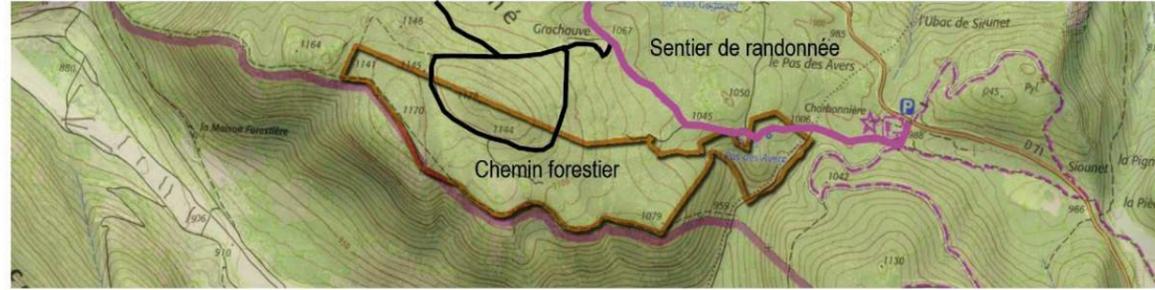
= enjeux inexistants



### 3.3.3. Les perceptions visuelles aux abords du site et dans son environnement immédiat

A l'approche du site il est nécessaire de se rapprocher de ses limites strictes pour l'identifier. La densité du couvert forestier au sein des pentes ne permet aucun recul ouvrant des points de vue sur le lointain.





Le Bois de Siouné est composé de boisements forestiers au développement inégal. Un chemin forestier raccordé au sentier de randonnée permet le contournement du sommet. Les panoramas proposés sont de grande qualité.



4



7



5



8



6

9



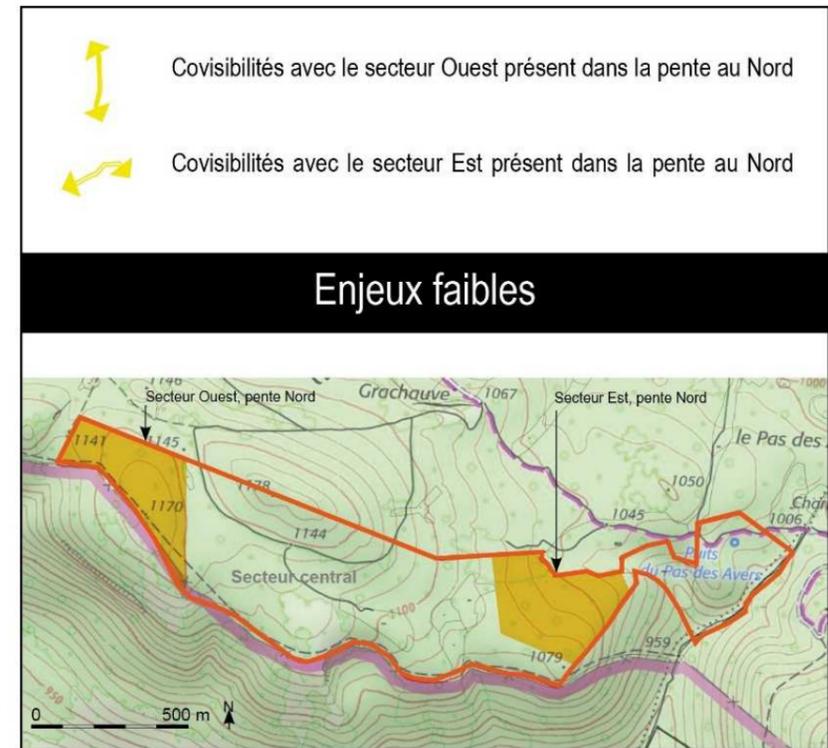
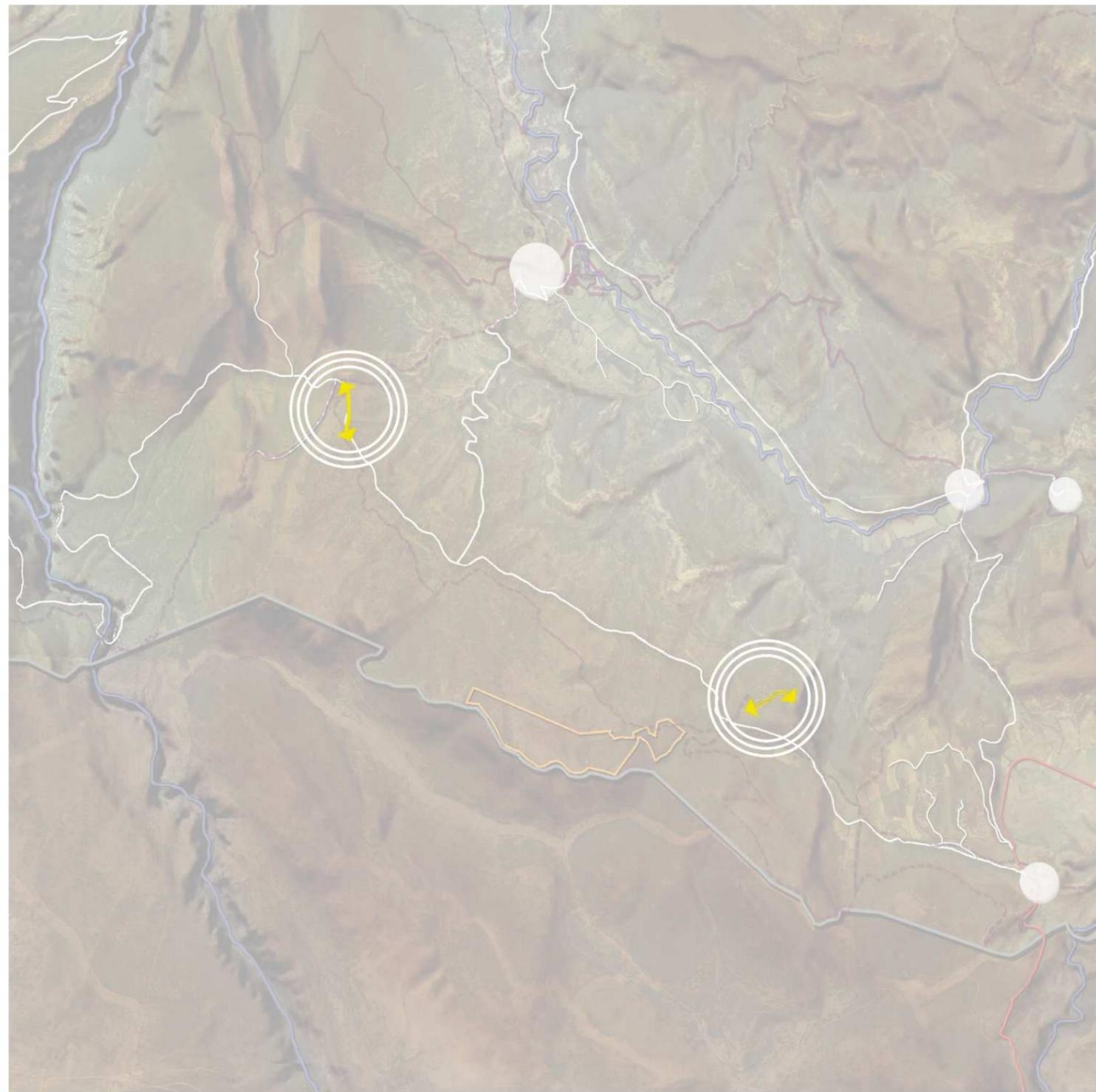
9



On retrouve également de manière localisée des tas de pierres au sein du périmètre d'étude. Le plan d'aménagement forestier réalisé par l'Office National des Forêts nous indique qu'au Moyen-Âge, les seigneurs durent concéder aux habitants des droits d'usage importants sur leurs propriétés boisées. Ces défends concédés aux habitants correspondent à peu près à trois des cantons actuelles de la forêt communale : Le Défends, Brels et Sionet. Dans ces cantons étaient pratiqués l'élevage, le ramassage des glands et la récolte du bois de chauffage. Au XVII<sup>ème</sup> siècle également, le Conseil de Trigance s'est vu obligé de concéder une partie de ces terrains aux habitants, ce qui est peut-être l'origine des très nombreuses enclaves qui grèvent encore aujourd'hui la forêt communale (62 enclaves).

Ces tas de pierres pourraient donc être d'anciennes enclaves réalisées par les habitants afin de matérialiser les limites de leurs parcelles.

### 3.3.4. Synthèse à l'échelle rapprochée



### 3.3.5. Définition du site au regard des énergies renouvelables : Parcs éoliens et solaires

On notera simplement la présence d'un parc solaire au pied de la Montagne de Lachens. Celui-ci est identifiable uniquement depuis ce point de vue. En redescendant dans la vallée, l'enveloppe forestière qui l'accompagne ne permet aucune covisibilité.



Parc solaire



## 4. LES SENSIBILITES PAYSAGERES DU SITE

### 4.1. Sensibilité et synthèse des enjeux paysagers

Le site fait partie intégrante de l'unité paysagère « L'Artuby » :

- C'est avant tout un territoire caractérisé par un relief prononcé où le vocabulaire oscille entre moyenne et haute montagne : gorges, falaises, failles, montagnes, crêtes.
  - L'urbanisation est peu développée et accompagne les rares poches agricoles où la topographie permet l'exploitation de la terre. Villages perchés d'exception, Trigance , Bargème.
  - Les nombreux chemins de randonnées qui parcourent le territoire offrent aux promeneurs des points de vue de grande qualité : panoramas ouverts sur l'horizon : Sommet du Robion / Sommet du Destourbes.
  - Les RD 52 et 71 étroites, sinueuses et pittoresques permettent également de découvrir le territoire en proposant sur quelques secteurs des balcons ouverts sur le grand paysage.
- L'appréciation de la sensibilité paysagère du site tient compte également de facteurs complémentaires :
- le site est un échantillon représentatif de l'unité paysagère de l'Artuby sans caractéristiques remarquables, absence de steppes, lagunes ou milieux humides sur le site. C'est une forêt « classique et banale » pour ce territoire à dominante forestière.

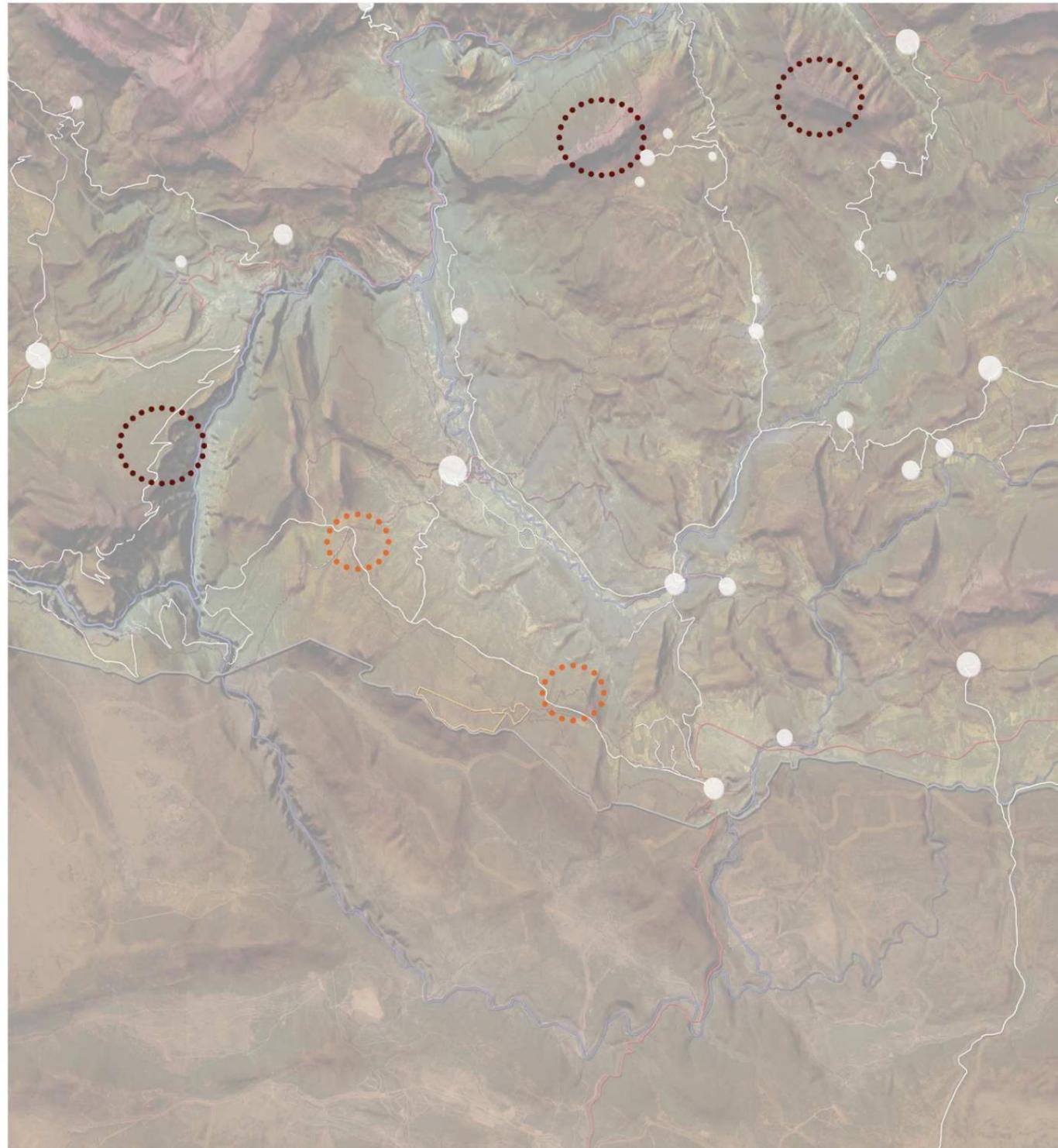
La définition des enjeux a révélé un niveau de sensibilité faible et très faible. L'objectif d'une nouvelle définition du périmètre d'étude étant d'exclure l'ensemble des covisibilités depuis le Nord. Le projet s'inscrit en toute discrétion, tourné exclusivement vers le camp militaire de Canjuers.

L'appréciation des enjeux tient compte de plusieurs paramètres :

- éloignement / distance avec le site d'étude : apparition ou non du flou atmosphérique
- confidentialité du point de vue / niveau de fréquentation
- niveau de covisibilités : total ou partiel

Barre de l'Escalès / Bêlvédère de la Dent d'Aire	= enjeux très faibles	
Montagne du Lachens	= enjeux très faibles	
Sommet du Destourbes	= enjeux très faibles	
Sommet du Robion	= enjeux très faibles	
Colline de Siounet / Chemin de randonnée	= enjeux faibles	
RD 71 avant basculant en direction des gorges du Verdon	= enjeux faibles	

L'objectif de l'étude est de déterminer la compatibilité du site avec le projet au regard des enjeux paysagers. En fonction de l'implantation du parc solaire : préservation des points de vue remarquable ; aucune implantation en crête ; éviter les zones de ravinement et les pentes trop raides ; conserver les chemins de randonnées et les pistes forestières afin de ne pas limiter les usages actuels au sein du massif ; regroupement des unités solaires ; le site n'apparaît pas comme étant incompatible avec la mise en place d'un parc solaire.

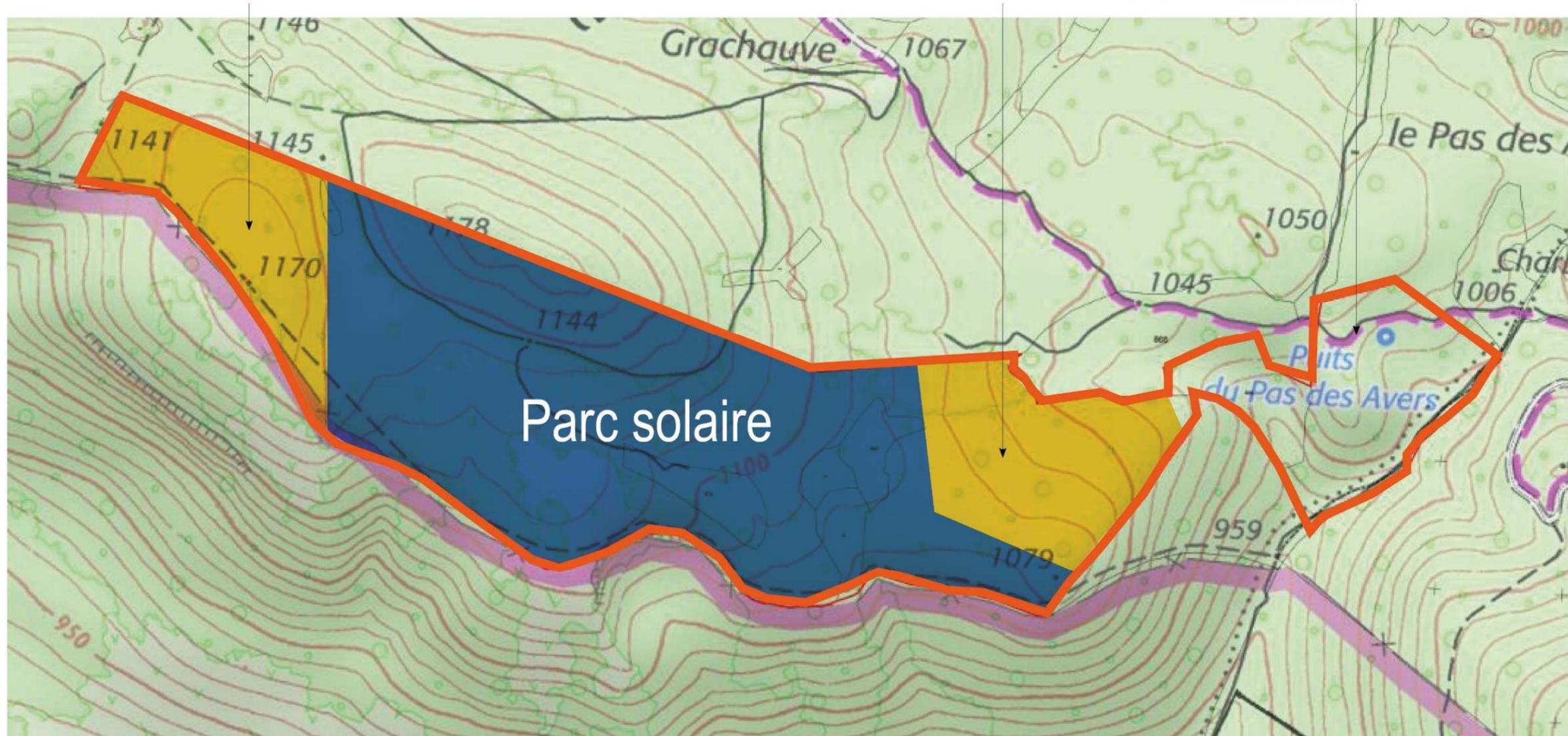


### 4.3. Pistes préalables d'implantation

Secteur Ouest / Enjeux faibles

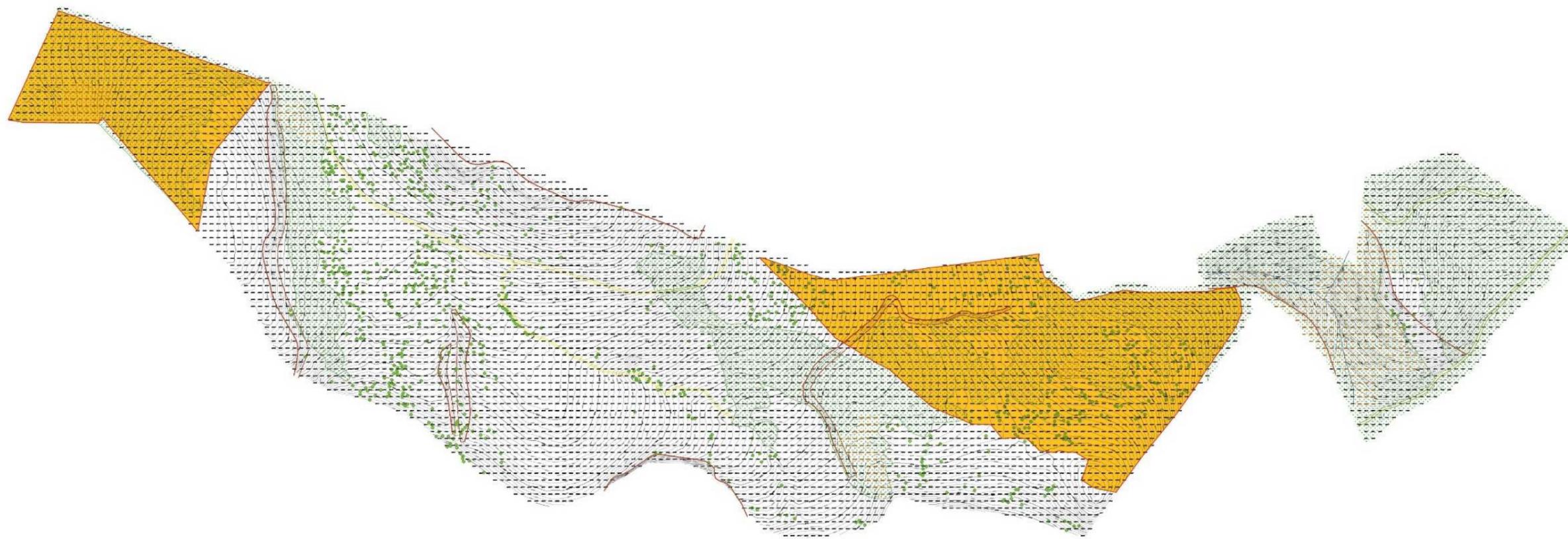
Secteur Est / Enjeux faibles

Conservation des chemins de randonnées



Définition précise des secteurs à enjeux

= courbes de niveau tous les mètres



## 1. Contexte de l'étude

Engie Green assure le développement d'un projet de parc de production d'énergie solaire sur la commune de Trigance (Var).

La zone d'étude représente environ 66,3 hectares. Le projet, en phase amont, n'a pas encore de périmètre définitif tracé.

La présente expertise vise à identifier la valeur forestière de ce secteur boisé pour identifier l'impact de cette opération, les moyens de le réduire, ainsi que de proposer des mesures de compensation du défrichement.

Cette expertise ne préjuge en rien des autres résultats des études menées parallèlement (enjeu environnemental, étude d'impact, ...) mais est coordonnée avec les résultats des autres bureaux d'études.

La demande du maître d'ouvrage consiste en la réalisation d'une étude permettant d'identifier le potentiel forestier :

- analyse du contexte à différentes échelles ;
- description générale du site du point de vue forestier (dont une cartographie et un diagnostic des peuplements forestiers) ;
- estimation de « valeur » des différents peuplements en croisant valeur absolue et valeur relative ;
- Caractérisation de l'état zéro de référence et synthèse

## 2. Localisation

Le projet se situe sur la commune de Trigance dans le département du Var.

La zone d'étude est située au sud de la commune, au lieu-dit Bois du Siounet, au sud de la RD71 en direction de Comps-sur-Artuby, commune limitrophe.

Cette zone d'étude de 66,3 hectares correspond au périmètre d'étude le plus large envisagé pour y implanter un parc. La surface des obligations légales de débroussaillage du futur parc, non prises en compte dans le présent rapport, seront nécessairement incluses à cette emprise.

Ce territoire se situe dans :

- Le territoire du Parc Naturel Régional du Verdon
- Le périmètre de protection de la réserve naturelle géologique de Haute Provence
- Le réservoir de biodiversité « Préalpes du sud »
- La ZNIEFF terrestre de type I « Collines d'Estelle – bois de Siounet et de Fayet » - n°930020457
- La ZNIEFF terrestre

Ce territoire est limitrophe à son sud au terrain militaire de Canjuers.

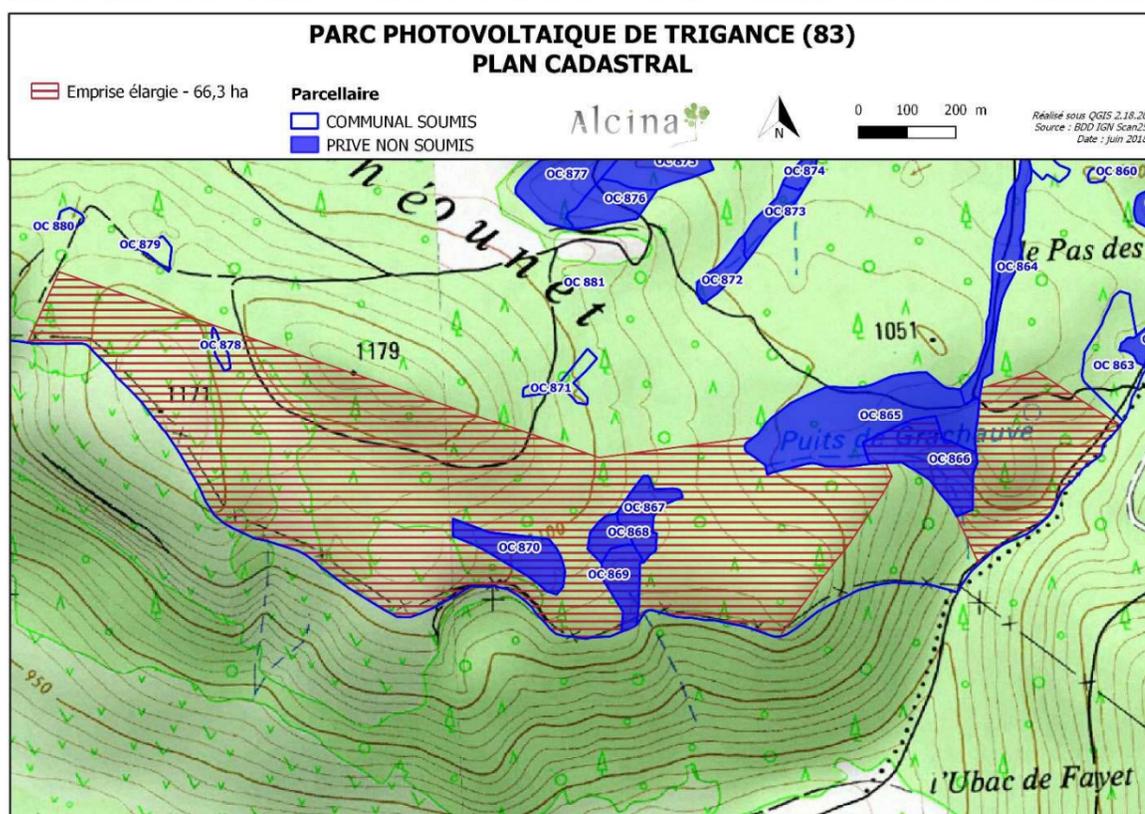
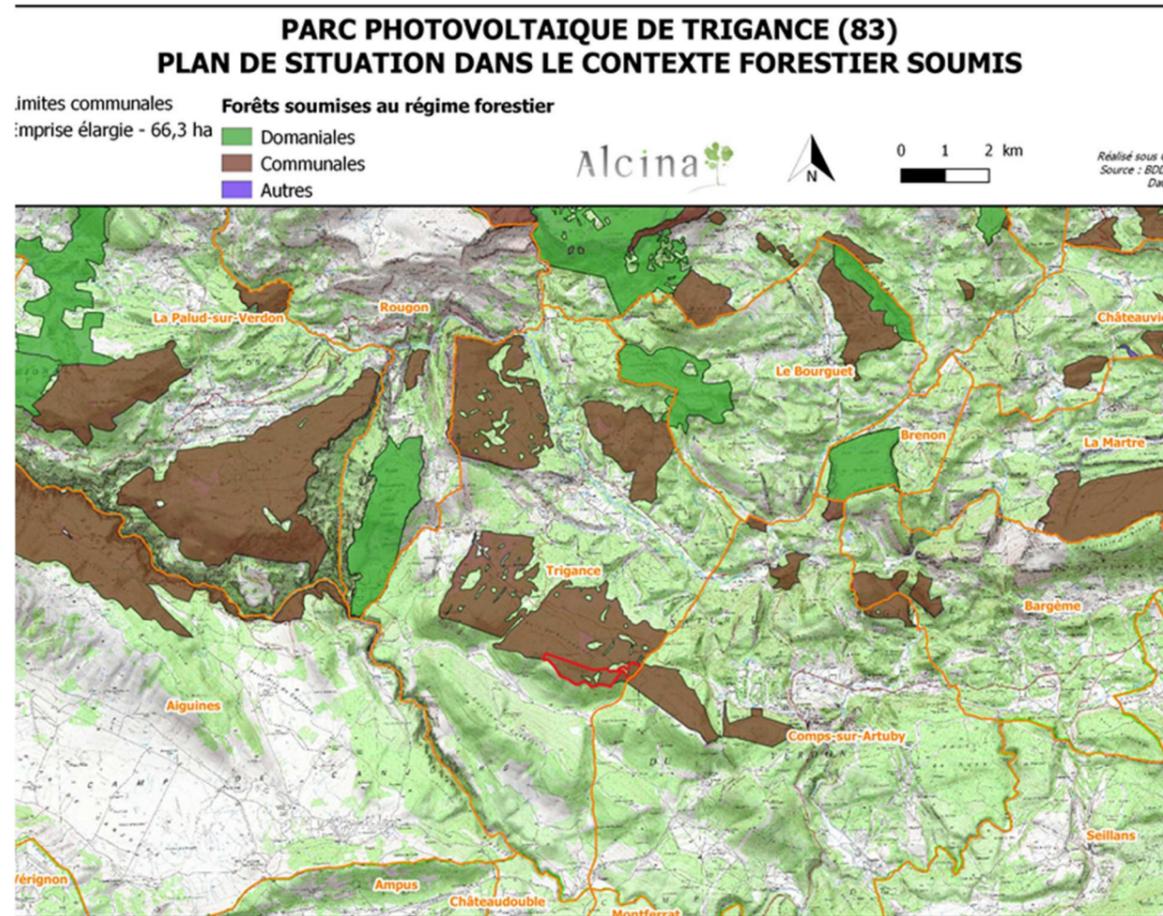


FIGURE 107 : PLAN DE SITUATION DANS LE CONTEXTE FORESTIER SOUMIS



### 3. Forêt à l'échelle communale

#### 3.1. Propriété forestière

D'après la BD Forêt (IGN), l'occupation des sols, la propriété forestière à l'échelle de la commune de Trigrance est constituée de forêts publiques (soumises) sur près de 25 % (1 529 ha) de la surface totale de la commune (environ 6 090 hectares), comme l'indique la figure ci-contre.

Le projet concerne des terrains forestiers communaux soumis au régime forestier, à l'exception de 6,2 hectares en terrains non soumis privé au centre et centre-est de l'emprise (parcelles cadastrales OC 866 à 870). La forêt soumise est dotée d'un plan d'aménagement courant sur la période 2013-2032 et rédigé par l'Office Nationale des Forêts (ONF).

#### 3.2. Formations forestières

La forêt est essentiellement d'origine naturelle, sur la commune de Trigrance. Les formations forestières ont été définies à partir d'une combinaison de la carte d'occupation du sol (OcSol PACA), de la BD IFN et d'une photo-interprétation.

Les espaces forestiers occupent près de 5 400 ha, milieux naturels inclus, soit **89% de la superficie communale**.

Le territoire communal de Trigrance est très forestier (50%), milieux ouverts exclus. Les peuplements feuillus dominent (26%). Le chêne pubescent et le pin sylvestre sont les deux essences les plus représentées, le chêne étant majoritaire sur la zone d'étude. Les terres agricoles principalement dédiées à l'élevage couvrent une faible surface (2%).

A l'échelle communale, la zone d'étude représente 1,2 % de la surface boisée. La zone d'étude est classée dans la carte d'occupation du sol en « forêts mélangées et forêts de feuillus ».

D'après la carte Cassini (ci-après), la zone d'étude n'est pas représentée au XVIIIème siècle comme boisée. Le bois du Siounet semblait appartenir à la limite sud d'une large vallée orientée est/ouest dépourvue de forêt et s'étendant jusqu'à la Roque-Esclapon. En revanche, la zone est boisée au cours du XIXème siècle (carte d'Etat Major).

TABLEAU 25 : TABLEAU D'OCCUPATION DES SOLS A L'ECHELLE COMMUNALE (BD OCSOL)

		Surface (ha)	Part du territoire communal	
<b>Forêts</b>	Forêt de conifères	559	22,1 %	59,4 %
	Forêts mélangées (feuillus - résineux)	394	15,6 %	
	Forêt de feuillus	552	21,8 %	
<b>Milieux ouverts</b>	Végétation clairsemée, landes, garrigues	346	13,7 %	19,9 %
	Forêt et végétation arbustive en mutation	159	6,3 %	
<b>Non boisés</b>	Terres agricoles, vignobles, oliveraies	439	17,3 %	20,6 %
	Bâties denses et diffus	31	1,2 %	
	Autres (Cours et voies d'eau, roches et sols nus, carrières, ...)	53	2,1 %	